

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01739

Numéro SIREN : 642 010 045

Nom ou dénomination : CONSTANTIN ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2020 sous le numéro de dépôt 9485

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/9485

Type d'acte : Extrait de procès-verbal du conseil d'administration
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : CONSTANTIN ASSOCIES

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 642 010 045

N° gestion : 2009 B 01739



CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 16 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre, à 13 heures 15, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la Société, sis au 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

-
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
 - Pouvoir en vue des formalités
-
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Redouane BELLEFQIH, Administrateur,
Monsieur Sami RAHAL, Administrateur.

Le cabinet COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

Messieurs David HELESCHEWITZ et Serge RAHEM, représentant le Comité Social et Economique, dûment convoqués, sont absents excusés.

Monsieur Frédéric MOULIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

.....

5



NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU
DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil que Monsieur Jean-Paul SEGURET a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société, à effet de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jean-Paul SEGURET pour sa collaboration aux travaux du Conseil et au sein de la Société.

Puis, le Président propose de nommer Monsieur David DUPONT-NOEL en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean-Paul SEGURET.

En conséquence et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration désigne :

- Monsieur David DUPONT-NOEL, demeurant 153 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

pour assumer la Direction Générale de la Société à compter de la prochaine Assemblée Générale prévue le 7 octobre 2019, pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Monsieur Frédéric MOULIN, Président du Conseil d'administration, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2022, étant précisé que Monsieur David DUPONT-NOEL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur David DUPONT-NOEL a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats ainsi que la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur David DUPONT-NOEL jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre de ses fonctions, il pourra conférer à un tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour le mandataire de consentir lui-même toutes substitutions totales ou partielles.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'Administration délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

.....
Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2019.

Le Président du Conseil d'Administration

